

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01101

Numéro SIREN : 410 196 745

Nom ou dénomination : GROUPE GCH

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 8692

GROUPE GCH

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.700.000 euros

Siège Social : 3, Cours Mirabeau

13100 AIX-EN-PROVENCE

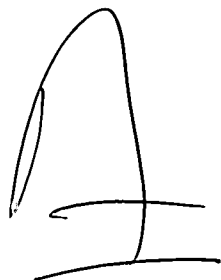
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

BILAN, COMPTE DE RESULTAT

ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2020

Certifié conforme

le Comant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital 'A' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

S. Enos Comant

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 3 COURS MIRABEAU		13100 AIX EN PROVENCE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 41019674500229		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/12/2020	
		N-1 31/12/2019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Reenvois : (1) Dont droit au bail 200 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5.....700.....000.....)	DA	5 700 000	5 700 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 898 601	3 898 601
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	570 000	570 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	104 725	104 725
	Report à nouveau	DH	2 854 232	3 013 828
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 137 315	170 404
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	14 264 873	13 457 558
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	4 064	3 103
	TOTAL (III)	DR	4 064	3 103
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 609 667	4 618 347
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	23 635 672	20 100 408
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	398 823	435 308
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 233 588	33 331
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	707 954	670 798
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	63 301	74 101
	TOTAL (IV)	EC	35 649 005	25 932 291
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	49 917 942	39 392 952
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Ecart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	33 076 719	25 932 291
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 201 474	2 343 666

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF		
		FG	568 694	FH	FI	568 694	544 821
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	568 694	FK	FL	568 694	544 821
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	17 840	72 495
	Autres produits (1) (11)				FQ	7 480	69
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	594 014	617 386
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	552 465	652 911
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	55 082	15 623
	Salaires et traitements*				FY	236 750	180 768
	Charges sociales (10)				FZ	151 810	47 762
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations			GA	138 875	130 013
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC		
	Autres charges (12)				GD	4 064	3 103
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	259 891	252 996
					GF	1 398 937	1 283 176
					GG	(804 923)	(665 791)
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		530 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	52 747	92 315
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	4	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	4 188 721	516 165
	Total des produits financiers (V)				GP	4 241 472	1 138 480
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	89 545	64 728
	Différences négatives de change				GS	8 461	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	98 006	64 728
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	4 143 465	1 073 752
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	3 338 543	407 962

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROS COLAS HOLDING

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			1 503
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			1 503
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	292		585
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			29
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	292		614
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(292)		888
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 200 936		238 446
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 835 486		1 757 368
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIM	3 698 172		1 586 964
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 137 315		170 404
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HIO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	14 737		2 149
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	71 236		239
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	152 630		252 995	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9	71 236			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDE VEHICULE		292			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quadra

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés**Engagements reçus**

GROUPE GCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 700 000 euros
Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021**

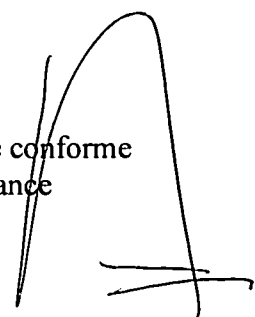
**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.137.315 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale :	0 Euros
- aux autres réserves :	0 Euros
- en autres répartitions:	0 Euros
- en report à nouveau :	1.137.315 Euros
- en dividendes :	0 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.991.547 euros, suivant distribution de dividendes à l'associé unique d'un montant de 330.000€ en cours de l'année 2020.

Certifié conforme
La Gérance



GROUPE GCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 700 000 euros
Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 568.694 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 544.821 Euros, soit une augmentation de 4.4%.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 1.137.315 Euros, soit 200 % du chiffre d'affaires hors taxes, en raison des résultats financiers exceptionnels s'élevant à 4.143.465€,

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 568.694 Euros contre 544.821 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 4.4%.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 1.398.937 Euros contre 1.283.176 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 9 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 388.560 Euros et représentent 68.3 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 70% par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 142.939 Euros et représentent 7.4 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 3.338.513, soit 587 % du chiffre d'affaires hors taxes. Ce résultat est dû aux produits financiers importants perçus dans l'année, s'élevant 4.143.465 Euros, permettant de générer un bénéfice net après impôts au final de 1.137.315 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.137.315 euros de la manière suivante :

- en report à nouveau : 1.137.315 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.991.547 euros, suivant distribution de dividendes à l'associé unique d'un montant de 330.000€ en cours de l'année 2020.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	5.700.000 Euros
- Prime de fusion	:	3.898.601 Euros
- Réserve légale	:	570.000 Euros
- Autres réserves	:	104.725 Euros
- Report à nouveau	:	3.991.547 Euros
Situation nette	:	14.264.873 Euros

4/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

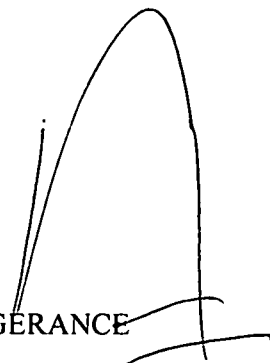
5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour information :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.

- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a tall, curved arch and a horizontal base with a small vertical stroke on the right.

GROUPE GCH
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 700 000 euros
Siège social : 3, Cours Mirabeau - 13100 AIX EN PROVENCE
RCS AIX-EN-PROVENCE 410 196 745

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 15 heures,
Au siège social à AIX EN PROVENCE,

Monsieur Stéphane GROS COLAS,
demeurant Quartier Bonfillon 13090 ST MARC DE JAUMEGARDE,

Propriétaire de la totalité des 356250 parts sociales de 16 euros composant le capital social de
la société GROUPE GCH,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Stéphane GROS COLAS, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à compter du 30 avril 2021, soit dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir entendu la lecture du rapport général, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.137.315 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions:		0 Euros
- en report à nouveau	:	1.137.315 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.991.547 euros, suivant distribution de dividendes à l'associé unique d'un montant de 330.000€ en cours de l'année 2020.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions précédemment approuvées se sont poursuivies normalement.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve le montant de la rémunération qu'il a perçue pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice 2020 et qui s'est élevé à la somme de 60.000 €.

L'associé unique décide de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2021 sa rémunération en qualité de gérant à une somme fixe annuelle, brute, de 60.000 € euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir entendu la lecture du rapport général, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.137.315 euros de la manière suivante :

- à la réserve légale :	0 Euros
- aux autres réserves :	0 Euros
- en autres répartitions:	0 Euros
- en report à nouveau :	1.137.315 Euros
- en dividendes :	0 Euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 3.991.547 euros, suivant distribution de dividendes à l'associé unique d'un montant de 330.000€ en cours de l'année 2020.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions précédemment approuvées se sont poursuivies normalement.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve le montant de la rémunération qu'il a perçue pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice 2020 et qui s'est élevé à la somme de 60.000 €.

L'associé unique décide de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2021 sa rémunération en qualité de gérant à une somme fixe annuelle, brute, de 60.000 € euros, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Stéphane GROS COLAS

